



HAL
open science

Des tulipes et de l'or noir. Les mondes de l'architecture selon Raymonde Moulin

Florent Champy

► **To cite this version:**

Florent Champy. Des tulipes et de l'or noir. Les mondes de l'architecture selon Raymonde Moulin. Sociologie de l'art, 2024, Au-delà de la valeur. Hommage à Raymonde Moulin 2, 33-34, pp.31-41. <halshs-04861948>

HAL Id: halshs-04861948

<https://shs.hal.science/halshs-04861948v1>

Submitted on 2 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Champy Florent (2020), « Des tulipes et de l'or noir. Les mondes de l'architecture selon Raymonde Moulin », in *Sociologie de l'art*, n°32-33, Paris, L'Harmattan, p. 31-41.

Hommage posthume à Raymonde Moulin (1924-2019)

Contact :

Florent Champy

Sociologue

Directeur de recherche au CNRS

fchampy@univ-tlse2.fr

Des tulipes et de l'or noir. Les mondes de l'architecture selon Raymonde Moulin

Mots clé : Professions. Architectes. Rationalisation. Etats. Politiques publiques. Marchés. Sociologie.

Résumé : Mondialement connue pour ses travaux sur le marché de l'art, Raymonde Moulin est aussi l'autrice de travaux moins connus sur la profession d'architecte, parus entre 1969 et 1977. Cet article vise à les résumer et à montrer qu'ils sont remarquables à trois titres. Ils constituent une étude pionnière de la sociologie des professions, qui allait se développer en France à partir des années 1980 seulement. Ils ont posé en termes originaux la question de la rationalisation d'une activité de création, en regardant les rapports entre professions, marchés et institutions. Enfin, l'histoire de la profession d'architecte et des politiques de l'architecture après 1980 pourrait sembler donner tort à certaines intuitions de Raymonde Moulin, mais une lecture attentive montre au contraire que la façon dont elle a étudié cette profession éclaire la suite de son histoire.

Raymonde Moulin est mondialement connue des sociologues pour ses travaux sur les mondes de l'art et sur la façon dont leurs acteurs (artistes, conservateurs, critiques, galeristes, experts, commissaires-priseurs, publics) construisent les valeurs artistiques (Moulin, 1967, 1992). Mais elle a aussi apporté une contribution, moins connue sinon oubliée et pourtant remarquable, à l'étude de la profession d'architectes : au tournant des années 1960 et 1970, elle a dirigé une enquête collective commanditée par le ministère des Affaires culturelles, auquel la direction de l'architecture était rattachée, sur les rapports entre l'Etat et les architectes (Moulin, Lagneau et Lautman, 1970). Puis cette première recherche déjà riche a été publiée, enrichie de nouveaux terrains, dans un ouvrage collectif (Moulin *et al.*, 1973).

Une enquête pionnière et audacieuse

Vite indisponible et vite oublié, cet ouvrage est pourtant remarquable à plus d'un titre. Il est tout d'abord pionnier en sociologie des professions. En 1972 et 1973 paraissent les trois premiers textes, de Georges Benguigui, Marc Maurice et Jean-Michel Chapoulie, faisant découvrir aux sociologues français ce domaine en plein essor à Chicago autour de Hughes, et il faut attendre les années 1990 pour que s'institutionnalise la sociologie des groupes professionnels à la française. Dès 1969 pourtant, dans un article de la revue *Esprit*, Raymonde Moulin posait la question, qui a fait couler beaucoup d'encre depuis et en fera encore couler, du devenir d'une profession libérale confrontée aux

rationalisations économique et bureaucratique (Moulin, 1969). En plagiant le titre du dernier livre de Freidson (2001), nous dirions qu'elle s'intéressait alors aux équilibres entre les trois « logiques » du marché, de l'Etat et de la profession, et mettait la profession, alors la moins bien identifiée comme objet sociologique, au centre de ses interrogations : l'Ordre, le système d'enseignement, l'économie des agences, les valeurs et les discours, la division du travail entre les architectes et d'autres intervenants, la constitution des réputations, le prestige, tous ces thèmes constitutifs d'une sociologie des professions qui n'existait pas encore sont abordés dans l'ouvrage.

Il fallait de plus une certaine audace à une sociologue venue à l'art par l'histoire de l'art¹, pour travailler sur cet objet. Le rapport de l'architecture avec l'art n'a jamais semblé plus lointain que lorsque Raymonde Moulin s'intéresse aux architectes. Ces derniers, qui ont gardé le monopole du discours sur l'architecture, nous dit-elle, se rêvent encore en artistes grandioses. L'article de 1969 fustige ainsi le conservatisme idéologique de la majorité d'entre eux, chez qui un passé glorieux mais lointain entretient l'illusion que leur salut viendra du soutien de puissants mécènes. Mais des phrases souvent cinglantes dénoncent aussi leurs renoncements à toute forme au nom de l'usage ou, pire, de l'économie, et leurs compromissions dans la construction industrielle des logements. Enfin, Raymonde Moulin n'est pas plus indulgente avec la naïveté utopique, mais sans la « précision » des grandes utopies de Thomas More à Fourier (p. 401), des contestataires séduits par les aspirations révolutionnaires de mai 1968. Dans l'article de 1969, seule la phrase finale contrebalance *in extremis*, très modérément au demeurant, le ton d'ensemble du texte : « il faut bien reconnaître que ce qui existe en fait d'architecture contemporaine est l'œuvre des architectes » (p. 407).

Enfin, l'architecture intéresse peu les sociologues², probablement parce qu'elle est moins centrale que d'autres arts dans la culture savante. Utile, elle est moins pure et, partant, moins prestigieuse que la musique, la peinture ou le théâtre. Pourtant, quand Raymonde Moulin avait commencé ses recherches sur les architectes, Raymond Aron l'avait encouragée d'une formule qu'elle m'avait répétée quelque vingt années plus tard, quand j'entamais une thèse sous sa direction³ : étudier le marché de l'architecture après le marché de l'art, c'est un peu comme étudier le marché du pétrole après celui de la tulipe, en Hollande. Et Raymonde Moulin allait montrer de façon magistrale la fécondité de cet objet de recherche, dans une étude qui peut encore être inspirante aujourd'hui.

Une recherche vite dépassée ?

Pourtant, dès la fin des années 1980, *Les architectes* semble avoir déjà bien vieilli. Aux impasses liées à la rationalisation outrancière de la construction, bien analysées dans l'ouvrage, a succédé un nouvel

¹ Raymonde Moulin avait passé « l'agrégation des jeunes filles, section historique », où figurait une épreuve d'histoire de l'art qu'elle m'a un jour présentée comme déterminante pour la suite de son parcours.

² Ce constat est partagé par plusieurs auteurs de recherches sur l'architecture, notamment Judith Blau et Magali Sarfatti Larson aux Etats-Unis.

³ Je me suis inscrit en DEA sous sa direction en 1989, puis en thèse en 1991, jusqu'à ma soutenance en juin 1995. Alors occupée à son dernier grand livre (Moulin, 1992), Raymonde ne s'intéressait plus guère aux architectes. Elle m'avait ainsi demandé d'actualiser un de ses textes pour une réédition de l'Encyclopaedia Universalis (Moulin et Champy, 1993). Mais tout en accueillant toujours avec bienveillance ce que je lui présentais, elle m'a accordé un grand privilège pour un doctorant, la liberté d'utiliser les références qui me parlaient, sans obligation de la citer, et m'a même plusieurs fois demandé de retirer de ma thèse une référence à son travail. Un quart de siècle plus tard, je comprends, en écrivant ce texte, que mon travail d'alors aurait au contraire gagné à être mieux mis en rapport avec sa propre production. Mais de deux maux, trop restreindre la liberté des doctorants reste celui qu'il me semble le plus crucial d'éviter. De la liberté dont j'ai alors joui tant pour le travail empirique que pour la théorie, je lui reste, ainsi qu'à Pierre-Michel Menger qui me codirigeait, profondément reconnaissant.

âge d'or non seulement pour l'architecture, mais aussi pour les architectes. Ces derniers, ou tout au moins un certain nombre d'entre eux, ont retrouvé des perspectives économiques plus favorables, voire dans de rares cas l'aura associée aux grands noms du passé. En 1977, une loi déclare l'architecture d'intérêt public et, ce qui est plus significatif, instaure un monopole d'exercice certes limité, mais qui garantit qu'une part significative du marché de la conception ne pourra plus leur échapper. En 1984, une loi sur la maîtrise d'ouvrage publique définit une « mission globale » des architectes, qui est la référence pour les constructions publiques (Moulin et Champy, 1993).

Dans ce nouveau système, (presque) tout prend le contrepied de ce que Raymonde Moulin décrivait (Champy, 1998). Le système de concours qui se met en place dans les années 1980 redonne une position centrale à l'architecte, qui prépare le projet dans son agence et le porte devant le jury. Ces concours sont plus nombreux en France que dans tout autre pays. Surtout, les mécènes tant attendus des architectes pour pouvoir enfin s'exprimer sont bien de retour. Le premier est François Mitterrand avec ses grands projets, non seulement à Paris mais aussi en province. Le ministère de la Culture lance un programme de bibliothèques centrales de prêt dans toute la France. Puis la décentralisation permet aux élus locaux de redonner leur chance à des architectes souvent régionaux, avec la construction d'Hôtels de département ou de région dont peu d'entre eux résistent au plaisir de se doter, et plus encore avec de grands programmes d'écoles, collèges ou lycées, palliant les manquements de l'Etat qui a très peu fait depuis que l'incendie du collège Edouard-Pailleron a révélé leur dangerosité en 1973. Dans ces commandes, les formes architecturales, c'est-à-dire l'originalité et l'esthétique, sont à nouveau valorisées. Le logement n'est pas en reste, grâce à la Régie Immobilière de la Ville de Paris ou encore aux logements de postiers du programme Toit et Joie. Même dans l'hôpital, où la fonction ne peut être sacrifiée sans grave danger et où les lourdes contraintes ont longtemps plaidé pour une attention exclusive à la qualité fonctionnelle et au coût, L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris organise à partir de 1979 des concours où les architectes sont très écoutés, prête une grande attention à l'esthétique et l'originalité des propositions, et fait appel à des architectes remarquables pour leurs réalisations dans d'autres domaines de la construction. Une exposition est organisée au pavillon de l'Arsenal, plusieurs hôpitaux remportent des prix et un appel d'idées pour améliorer l'hébergement des personnes âgées très dépendantes donne lieu à la publication d'un ouvrage (APHP, 1988). Des architectes auparavant en marge des commandes les plus lucratives et de jeunes architectes nouvellement formés⁴ se font alors un nom grâce à des réalisations très diverses qui marquent le retour de l'éclectisme. Dans les mélanges offerts à Raymonde Moulin, un de ses co-auteurs, Jacques Lautman, a présenté le vedettariat des architectes comme archétypique de nouvelles modalités de légitimation des professions (Lautman, 1994).

Ce renouveau donne raison à Raymonde Moulin sur au moins deux points. Tout d'abord, il n'est qu'indirectement l'œuvre de la profession : il a fallu non seulement des lois la protégeant, mais aussi un nouveau système de la commande publique pour que des occasions de s'exprimer soient à nouveau données à ses membres. De plus, ceux qui saisissent ces occasions s'intéressent à nouveau aux formes architecturales, qu'ils avaient oubliées soit en se ralliant à la rationalisation économique, pour les segments dominants de la profession, soit en voulant se faire les sociologues ou les démiurges des nouveaux besoins sociaux.

Au milieu des années 1990, le tableau dressé par Raymonde Moulin un quart de siècle plus tôt semble cependant tout à fait dépassé. De nombreux architectes l'ont cru, notamment ceux qui s'étaient

⁴ Des commandes leur sont réservées, faire travailler des jeunes est valorisé dans la communication des maîtres d'ouvrage, et les prix (prix Moniteur de la première œuvre, Albums de la jeune architecture) contribuent à leur donner de la visibilité, ce qui accélère les installations à la sortie des écoles et contribue au maintien du modèle français de la petite agence artisanale.

installés dans les années 1980 en profitant du « jeunisme » qui traversait la commande publique. Mais cette embellie est en trompe l'œil et les désillusions apparaissent vite. Elles renvoient pour l'essentiel à des processus que Raymonde Moulin avait identifiés.

L'actualité des intuitions de Raymonde Moulin

Les premières désillusions sont venues du retournement de conjoncture des années 1990. Choc conjoncturel exogène, il a révélé la vulnérabilité des architectes et, l'euphorie passée, relancé les discussions, bien analysées par Raymonde Moulin, sur la division du travail de conception des projets et sur la place de l'architecte dans la société.

La division du travail

Raymonde Moulin avait bien vu comment les architectes, après avoir laissé des pans entiers de la commande aux ingénieurs dès le XIX^e siècle, avaient dû laisser aussi une place croissante dans leurs propres projets à ces derniers, à des économistes de la construction ou encore à des urbanistes, dans l'après seconde guerre mondiale. Un demi-siècle plus tard, le nombre de ces intervenants a encore augmenté, tout au moins pour les projets d'une certaine importance. Ingénieurs de diverses spécialités (structure constructive, courants, etc.), ergonomes, paysagistes, coloristes, référents de la norme Haute qualité environnementale dans la période où elle est en vigueur, etc., sont venus s'ajouter à la longue liste des participants à la conception⁵. A ce grignotage qui obscurcit le rôle de l'architecte, il faut ajouter deux faits dévastateurs pour ce dernier. En premier lieu, ces intervenants dans la conception ne sont pas membres de l'équipe de l'architecte : ils contractent directement avec le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le client. Même si l'architecte est le mandataire de l'opération, il n'a pas la même autorité que s'ils appartenaient à une même structure qu'il dirigerait. Pour ce faire, il aurait fallu que les architectes s'engagent dans un *aggiornamento* de leurs structures. Cette question continue à les agiter sans que la modernisation que Raymonde Moulin considérait comme indispensable ne soit significativement enclenchée (Champy, 2008).

La présence des programmistes⁶, surtout, remet de plus en plus fortement en question le rôle que les architectes sont parvenus à tenir dans la commande publique entre 1980 et 1995. A partir des années 1990, les structures spécialisées dans la programmation se multiplient, et les programmes deviennent de plus en plus volumineux. Aux lointains programmes de piscines reproduits en annexe de l'enquête collective de 1970 (Moulin *et al.*, 1970, t. 2, p. 179 et p. 180), ont succédé des volumes de plusieurs centaines de pages où les surfaces des différents locaux, les proximités entre eux, leurs caractéristiques techniques, sont très précisément définies (Champy, 2011). Les programmistes privent ainsi les architectes de l'enquête de terrain et de la délibération sur les usages que le bâtiment doit satisfaire, dévitalisant ainsi la composante du métier que Raymonde Moulin qualifiait d'humaniste. Nous allons voir que leur intervention a de plus des conséquences sur les formes.

La logique de projet

⁵ Une bizarrerie sémantique illustre bien le caractère idéologique du regard des architectes sur la division du travail. Alors que « les participants à la conception » sont de plus en plus nombreux, l'architecte se considère toujours comme « le concepteur » (unique) de ses opérations.

⁶ Le programme est le nom donné en architecture au cahier des charges d'une opération.

Le retour à la diversité des formes comme fondement du territoire de l'architecte est lui aussi éphémère. Pour qu'un architecte puisse concevoir lui-même la forme d'un projet (ce qui donnait leur sens aux concours), il faut que les contraintes données en amont de son intervention ne surdéterminent pas la conception. Or dans les villes, tandis que les responsables des plans locaux d'urbanisme cherchent à contrôler l'évolution des formes en imposant des prospects (règles quant aux hauteurs des bâtiments et aux écarts entre eux), les maîtres d'ouvrage et leurs programmistes, cherchant à tirer le meilleur parti possible des parcelles à construire, ajustent les surfaces aux volumes maximum délimités par ces prospects. Ainsi, les architectes ne disposent plus des degrés de liberté nécessaires à la conception de formes originales. Et comme le programme contraint aussi fortement l'organisation à l'intérieur des volumes qui leur sont imposés, le risque apparaît qu'ils ne deviennent, dans les espaces urbains denses, des designers de façades. Il est assez délicat, de la part d'un sociologue, de juger des formes architecturales elles-mêmes. Mais en m'autorisant un peu de la liberté de ton qui caractérisait Raymonde Moulin, je dois dire que je trouve de moins en moins, dans l'architecture de ce début de XXI^e siècle, la diversité des formes et les surprises de celle, tout au moins publique, des années 1980 et 1990.

Surtout, un des effets de cette rationalisation sur la profession est la remise en cause de la logique de projet, c'est-à-dire du processus de conception qui permettrait de penser un espace à partir d'une multitude de contraintes, et dont la maîtrise constituait le socle de l'identité des architectes. Ce sont toutes les étapes du processus de conception⁷ qui sont entravées par le fait que la programmation contraigne voire détermine les formes en amont de l'intervention de l'architecte (Champy, 2011). L'approche consistant à analyser le cœur du travail dans ses dimensions pratiques et épistémiques révèle à quel point Raymonde Moulin avait vu juste sur la vulnérabilité de la profession, masquée un temps par l'embellie de la fin du XX^e siècle. Plusieurs constats anciens semblent plus que jamais d'actualité : impossibilité de jouer le rôle de chefs d'orchestre dans la conduite du projet ; dépossession de la composante « humaniste » de la conception, consistant à réfléchir aux usages ; difficulté même à peser sur l'esthétique des constructions. Ajoutons-y la difficulté à lester l'enseignement de l'architecture des compétences techniques qui aideraient à dialoguer avec les ingénieurs et à se situer dans un système d'acteurs de plus en plus complexe.

Les architectes peuvent-ils se redéfinir ?

Puisque cette présentation de l'actualité des intuitions de Raymonde Moulin nous a mené jusqu'à aujourd'hui, poursuivons la réflexion en tentant, comme elle l'avait fait, d'identifier à quelles conditions la profession d'architecte peut redéfinir son activité et retrouver sa (ou une) place. Sa sociologie peut-elle encore y aider ? Après un demi-siècle, la poursuite du processus de rationalisation et la perte de nouveaux territoires rendent plus évidente encore l'impossibilité d'un retour à l'âge d'or dont Raymonde Moulin a montré la fonction idéologique. Quatre constats permettent cependant de nuancer ce tableau. Tout d'abord, les architectes sont toujours là, et comme Raymonde Moulin l'écrivait dès 1969, ce qui se fait en matière d'architecture contemporaine reste bien leur production. De plus, ils sont porteurs d'une culture architecturale qui leur permet d'avoir un regard original, parce que non réduit à la technique, sur l'espace bâti et ses évolutions. Ensuite, si des solutions n'ont pas été trouvées aux difficultés identitaires décrites par Raymonde Moulin il y a un demi-siècle, au moins la conscience de ces difficultés a-t-elle fortement progressé chez les architectes : l'idéologie passiste a

⁷ Ou toutes les opérations intellectuelles et pratiques qui le constituent et dont un travail de décomposition permet de saisir la logique : expérimenter des solutions, en choisir une, faire la synthèse de la nouvelle décision avec un état antérieur du projet, etc.

faibli, et la plupart des architectes savent qu'ils doivent chercher ailleurs les réponses à leurs difficultés. Enfin et surtout, la rationalisation économique et technique qui a tant affaibli la profession d'architecte est à son tour mise en cause. Sans que l'on sache où sa contestation mènera, les dégâts notamment environnementaux causés par la modernité triomphante dont participaient les rationalisations évoquées par Raymonde Moulin dans son étude des architectes, font l'objet de dénonciations de plus en plus vives et fréquentes, et l'idée progresse qu'un autre monde doit être inventé pour y répondre.

Alors que les architectes étudiés par Raymonde Moulin manquaient de sens des réalités, beaucoup de ceux d'aujourd'hui semblent au contraire avoir comme principale préoccupation de trouver leur place dans le système existant. On peut les comprendre. Mais ils ne peuvent pas espérer rivaliser avec les ingénieurs sur leur terrain. C'est pourquoi une perspective pourrait s'ouvrir dans l'élaboration d'une alternative, en proposant un changement général de paradigme dans la construction, en réponse aux impasses de la modernité⁸. Le passé des architectes aide à le saisir à un double titre. Depuis le *De architectura* de Vitruve, les principaux traités ont intégré une réflexion (souvent sommaire mais bien réelle) sur les façons de protéger les bâtiments de l'humidité et des vents, de les chauffer naturellement, etc. Les solutions technicistes et énergétivores de la modernité, comme la climatisation, ont fait (partiellement) oublier cette dimension de l'architecture, qui est absente des textes de Raymonde Moulin, écrits avant que la critique écologiste de la modernité ne se développe à partir des années 1970. L'autre enseignement du passé est que des apports importants des architectes ont consisté non pas en innovations purement formelles, mais en propositions socialement audacieuses, disruptives, à l'instar des réflexions du mouvement moderne sur le logement social (Dumont, 1992, Champy, 2009). Il a certes fallu le soutien de clients pour que ces propositions aboutissent à des constructions, mais leur inventivité a été décisive. Il semble finalement heureux que les architectes n'aient pas complètement épousé le mouvement de rationalisation qui triomphait quand Raymonde Moulin écrivait sa contribution magistrale à la connaissance de cette profession.

APHP, *Architectures du grand âge : Variations architecturales sur la fin de vie*, Paris, Le moniteur, 1988.

Champy Florent, *Les Architectes et la Commande publique*, Paris, PUF, 1998.

Champy Florent, 'the 'Reflective Capacity' of Professions Confronted by International Competition: the Case of the French Architectural Profession', in *European Societies*, Vol. 10, n° 4, 2008, p. 653-672.

Champy Florent, « L'engagement des professionnels comme conséquence de tensions consubstantielles à leur pratique : l'architecture moderne entre les deux guerres », in *Sociétés contemporaines*, n°73, mars 2009, p. 97-119.

Champy Florent, *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, 2011.

Dumont Marie-Jeanne, *Le logement social à Paris, 1850-1930. Les habitations à bon marché*, Paris, Mardaga, 1991.

Freidson Eliot, *Professionalism. The third Logic*, Cambridge, Polity Press, 2001.

Lautman Jacques (1994), « Compétence, légitimation, vedettariat », in P.-M. Menger et J.-C. Passeron (éd.) *L'Art de la Recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, Paris, La Documentation française, p. 203-218.

⁸ Sur l'architecture écologique, voir par exemple la revue *EcologiK : villes en transition, architectures durables*, créée en 2008.

Moulin Raymonde, *Le marché de la peinture en France*, Paris, Minuit, 1967.

Moulin Raymonde, « Avons-nous encore besoin d'architectes ? », *Esprit*, octobre 1969, p. 389-407.

Moulin Raymonde, Lagneau Gérard, Lautman Jacques (avec Françoise Dubost et Françoise Fichet-Poitrey), *L'état et les architectes. Essai d'analyse sociologique des systèmes de choix*, rapport pour le Ministère des affaires culturelles, Centre d'Ethnologie Française, Paris, 1970, 2 tomes.

Moulin Raymonde, Dubost Françoise, Gras Alain, Lautman, Jacques, Martinon Jean-Pierre, Schnapper Dominique, *Les Architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

Moulin Raymonde, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992.

Moulin Raymonde et Champy Florent, "la Formation et la profession d'architecte depuis 1914", in *Encyclopædia universalis*, Paris, 1993, tome 2, pp. 857-860.